
Communiqué



Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2005/08/23

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

La CSSIAT enquête sur le décès d'un jeune travailleur à Petit-Cap

Saint John : Raymond LeBlanc, âgé de 18 ans, a perdu la vie par suite d'un accident survenu l'après-midi du 22 août, à Petit-Cap, au Nouveau-Brunswick.

Selon les renseignements préliminaires, M. LeBlanc a subi un accident mortel lorsqu'il faisait du nettoyage dans le fumoir d'une usine de conserve de poisson.

Un agent de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) s'est immédiatement rendu sur les lieux. Une enquête déterminera les causes précises de l'incident et s'il y a eu infraction à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Au sujet de la CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

www.whscc.nb.ca